



Families/Families

Allocation pour le loyer destinée aux personnes logées en pension

Les taux d'allocation pour le loyer sont fixés en fonction du coût du loyer au Manitoba, qui varie chaque année. Si le coût du loyer augmente, l'allocation pour le loyer destinée aux personnes logées en pension augmentera elle aussi. Si le coût du loyer baisse ou ne change pas, l'allocation restera la même. Les taux seront rajustés en juillet chaque année.

L'aide au logement pour les personnes logées en pension comprend un taux de base et un supplément. À compter de juillet 2025, les taux d'aide au logement pour ces personnes sont les suivants.

Pension sans soins ni supervision

Taille de la famille	Taux de base Pension chez un proche	Taux de base Pension privée	Allocation pour le loyer
1 personne (catégorie aide générale seulement)	252 \$	331 \$	175 \$
1 personne	252 \$	331 \$	185 \$
2 personnes	447 \$	526 \$	185 \$

Pension avec soins et supervision

Taille de la famille	Taux de base quand une personne nécessite des soins	Taux de base quand deux personnes nécessitent des soins	Allocation pour le loyer
1 personne (catégorie aide générale seulement)	589 \$	s.o	175 \$
1 personne	589 \$	s.o.	185 \$
2 personnes	755 \$	910 \$	185 \$

*Les personnes qui résident dans certains établissements pourraient ne pas avoir droit à l'allocation pour le loyer. Des taux différents pourraient aussi être en vigueur.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'agent chargé de votre dossier.